



Département de l'EURE
Arrondissement d'EVREUX
Canton LE NEUBOURG
Mairie d'IVILLE

Arrêté n°9/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur
Rue du Val

Pendant la durée des travaux

**Circulation alternée manuellement avec empiètement sur chaussée avec basculement
de circulation sur chaussée opposée**

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1
à L 2213.6;

Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les
textes d'application

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la
circulation pendant la durée des travaux d' « **Ouverture pour pose de fourreaux sur
accotement** ».

A R R E T E

Article 1^{ER}: La circulation sera alternée manuellement avec empiètement sur chaussée et
basculement de circulation sur chaussée opposée pendant la durée des travaux d'
« **Ouverture pour pose de fourreaux sur accotement** » à partir du 25/08/2025 jusqu'à la fin
des travaux :
Rue du Val

Ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours et de sécurité.

Article 2 : Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront
mises en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3: Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie et à chaque extrémité de la
rue concernée.



Fait à IVILLE,
Le mardi 2 septembre 2025
Le Maire,
Jean-Paul LEGENDRE

P.O. Maxilym Buckin,
l'adjointe
[Signature]